

Convention de collecte de source orale

ENTRE: [nom] [forme juridique], dont le siège est établi à [adresse], [enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° BE] [n°],
Représenté par [Madame/Monsieur] [Nom, Prénom] en sa qualité de [Qualité],
Ci-après désignée le « **Centre** » ;

ET : [nom], [né le] , domicilié à [adresse],
Ci-après désignée « **le Contributeur** » ;

Les parties étant désignées individuellement comme une « Partie » et collectivement comme les « Parties »

PREAMBULE:

- (a) CONSIDERANT QUE le Centre bénéficie de la reconnaissance de la Communauté française en tant que centre d'archives privées, la présente convention s'inscrit dans le respect du Décret relatif aux centres d'archives privées du 12 mai 2004 et de la convention signée avec la Communauté française qui en découle.
- (b) CONSIDERANT QUE le Centre exerce ses activités dans le domaine de [xxx] ;
- (c) CONSIDERANT QUE le Centre souhaite enregistrer le témoignage du Contributeur et le verser dans son fonds d'archives (« le Témoignage ») ;
- (d) CONSIDERANT QUE les Parties souhaitent par la présente (« le Contrat ») encadrer les modalités de cet enregistrement et de son utilisation par le Centre.

LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

1 Objet

- 1.1** Le Centre souhaite enregistrer le Témoignage du Contributeur pour les finalités et selon les modalités suivantes :

Finalités poursuivies par le Centre :

Modalités de collecte :

2 Droits et obligations du Centre

- 2.1** Le Centre récoltera et utilisera le Témoignage selon les modalités décrites à l'article 1. Le Centre est propriétaire des supports sur lesquels est fixé le Témoignage.
- 2.2** La collecte et l'utilisation du Témoignage par le Centre se feront en toute indépendance, dans le respect des règles de critique scientifique et historique. Le Centre s'engage notamment à mentionner la date et le contexte du Témoignage lors de toute utilisation de celui-ci.
- 2.3** Le Contributeur a le droit de consulter le Témoignage ou une copie de celui-ci, selon les modalités habituelles définies par le Centre pour la consultation des archives qu'il conserve. Le Contributeur pourra recevoir une copie du Témoignage, qu'il n'utilisera pas à des fins autres que privées sans autorisation du Centre.

3 Utilisation du Témoignage et protection de la Vie Privée

- 3.1** Le Centre utilisera le Témoignage contenant des données à caractère personnel conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée dans les traitements de données à caractère personnel et/ou des normes belges ou européennes applicables.
- 3.2** Le Contributeur autorise le Centre à utiliser le Témoignage pour les finalités identifiées à l'article 1 et, plus généralement, à le reproduire sur tout support, le conserver, le publier ou le communiquer au public dans le cadre de son activité habituelle de conservation et de valorisation des archives, bien connue du Contributeur.
- 3.3** Toutefois, le Centre ne pourra donner accès au Témoignage à des tiers sous une forme qui permet l'identification du Contributeur, que dans la mesure où ces

communications à des tiers auront été autorisées par le Contributeur conformément à l'article 7 – « Communications autorisées ».

- 3.4 Le Contributeur qui justifie de son identité pourra demander accès aux données à caractère personnel le concernant qui sont détenues par le Centre. Il peut également demander la rectification des données à caractère personnel qui seraient erronées ou inexactes.
- 3.5 A condition de communiquer des motifs légitimes au Centre, le Contributeur peut s'opposer, pour l'avenir, à certaines utilisations du Témoignage qu'il désignera expressément. Cette opposition devra être faite par le Contributeur par écrit, en justifiant de son identité.

4 Propriété intellectuelle

- 4.1 Les éventuels droits intellectuels sur le contenu du Témoignage restent acquis au Contributeur, tandis que les droits sur la réalisation du Témoignage appartiennent au Centre. Le Contributeur autorise, le cas échéant, le Centre à poser les actes de reproduction, de distribution et de communication au public nécessaires à la valorisation du Témoignage conformément au présent Contrat. Cette autorisation ne donnera pas lieu à une rémunération du Contributeur.

5 Cessation d'activité du Centre

- 5.1 En cas de cessation d'activités du Centre et/ou dans le cas où le Témoignage ne ferait plus partie de l'objet de l'activité du Centre, le Centre s'efforcera de transmettre le Témoignage à un autre centre d'archives, public ou privé, en vue de sa conservation et de sa valorisation.

6 Droit applicable – juridictions compétentes

- 6.1 Le Contrat est régi par le droit belge. Tous les litiges découlant de ou en rapport avec la formation, l'exécution ou l'interprétation du Contrat, que les Parties ne sont pas aptes à régler à l'amiable, seront soumis à la compétence exclusive des Tribunal du siège du Centre.

7 Communications autorisées

M. / Mme Autorise	Consultation individuelle (audition en salle de lecture)	Diffusion gratuite grand public (écoles, congrès, exposition et événements organisés par le service d'archives)	Publication partielle ou intégrale à des fins pédagogiques, patrimoniales et scientifiques à but non lucratif (quels que soient les outils ou les technologies mis en oeuvre : écrit, audiovisuel multimédia, dont Internet et Intranet)	Copie pour diffusion (radio, TV) <i>Une nouvelle convention sera établie pour ce cas particulier</i>	Copie de l'enregistrement au profit d'un tiers à des fins privées.
dans l'immédiat					
dans un délai de ... ans					
l'utilisation et la diffusion de son image					

8 Signatures

Fait en autant d'exemplaires originaux que de Parties au Contrat le..... à
.....,

Chaque Partie ayant reçu le sien.

Pour le Centre

Nom : _____

Fonction : _____

(Pour) le Contributeur

Nom : _____

Fonction : _____